

Solidarité : prisons : une porte de sortie au Tessin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1980)

Heft 534

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Prisons: une porte de sortie au Tessin

Comme de juste, les quinze pages du rapport 1979 de la «commission des visiteurs officiels» du Grand Conseil genevois, ces députés spécialisés dans l'«inspection» pénitentiaire, ont débouché sur une mise en cause de l'actuel directeur de la prison préventive de Champ-Dollon. Comme de juste, parce que les députés, dans leurs conclusions «unanimes» ne mâchent pas leurs mots. Ecoutez-les: (...) «La Commission des visiteurs estime qu'il est primordial de changer le système de direction (de Champ-Dollon) et prévoir un responsable qui prenne le temps nécessaire et qui ait l'autorité suffisante pour entendre les détenus, et par là désamorcer les réactions violentes qui pourraient continuer à se produire. Cette personnalité ne devrait pas forcément être l'un des membres de la hiérarchie actuelle pour bien montrer la volonté de rapports nouveaux avec les détenues et les détenus. Par ailleurs, la commission s'étonne que le directeur actuel s'absente trop longtemps pour des raisons militaires. Dans une fonction aussi lourde, il semblerait qu'une présence continue soit indispensable. Dès lors, on peut légitimement se demander s'il ne devrait pas opérer un choix.»

ENFERMÉ, ICI OU AILLEURS

Un constat de carence ne saurait être plus net, dans les limites bien comprises de l'exercice parlementaire. Il serait cependant navrant que le contenu de ce document serve seulement à alimenter quelques règlements de comptes après les troubles et les suicides qui ont marqué cette dernière année à Champ-Dollon: les commissaires ont eu en effet l'occasion de «visiter» toute une série d'établissements, genevois bien sûr, mais aussi romands, Bellechasse, Bochuz, Crêtelongue, le Bois-Mermet et enfin le pénitencier de la Stampa à Lugano; leur constat permet de fixer des points de repères bien

venus sur la pratique carcérale, le plus souvent méconnue «à l'extérieur» (répercutée, il faut le dire, par les seuls Groupes Action Prison) et qui, pour être lacunaires, n'en ouvrent pas moins des perspectives sur l'organisation d'un monde, aussi multiple, semble-t-il, qu'il y a de responsables et de murs.

Un exemple? Les notes des commissaires à propos de la prison de La Stampa («la commission unanime a été impressionnée de voir comment est résolu, dans le canton du Tessin, l'ensemble des problèmes pénitentiaires»), un établissement polyvalent «moderne mais pas modèle», qui est en exploitation depuis un peu plus de onze ans, pendant lesquels il y a eu trois décès, deux suicides et une surdose d'un détenu en semi-liberté». Nous citons donc les «particularités» retenues:

— *Les condamnés sont mis au régime ordinaire après au plus cinq jours au secret, sauf exception.*

— *Il y a trois ans, il a été décidé d'accorder aux détenus, de 19 à 24 heures, après le repas dans leurs cellules, la possibilité de se retrouver dans une salle pour regarder la télévision, ou bavarder dans le couloir de chaque unité de quinze personnes.*

(à titre de comparaison, la réponse de la direction de Champ-Dollon sur le problème de l'isolement: «il y a trois heures (repas pris en dehors des cellules, dans le couloir et promenade) où les détenus peuvent avoir des contacts entre eux, durée augmentée de six pour ceux qui travaillent (actuellement plus de 110 places de travail)».

— *Le total du personnel, avec les deux infirmières et le médecin psychiatre à mi-temps est de 85 personnes, dont 66 gardiens pour 215 places; la moyenne d'occupation est de 150 détenus; il manque actuellement deux éducateurs.*

(à titre de comparaison, les chiffres recueillis pour la prison préventive du Bois-Mermet à Lausanne: total du personnel: «20, dont un surveillant-chef, un sous-chef, 12 surveillants et deux surveillantes pour une centaine de places; dont 12 prévues pour les femmes; en plus: deux employés de bureau, un

chef de cuisine et un responsable des travaux; moyenne d'occupation en 1978: 88 détenus»).

— *Le maître de sports vient tous les samedis matin. Les sports sont pratiqués, selon le temps, à l'extérieur ou dans la salle de gymnastique. Le dimanche matin, messe ou promenade, puis au repas, un verre de vin. L'après-midi, à part la demi-heure de visites, dans des lieux différents selon le temps (et comme tous les jours sauf le lundi), à 15 heures un film récent dans la salle polyvalente gym-cinéma. Une fois par mois, sauf en été, théâtre, concert ou conférence.*

— *Le directeur regrette de ne pas pouvoir recevoir les détenus qui le désirent, tous les jours, mais seulement trois ou quatre fois par semaine.*

(à titre de comparaison toujours, les lignes des commissaires genevois sur la situation à Champ-Dollon: «En ce qui concerne les demandes d'audition auprès du directeur il semble qu'il y ait un problème réel. A plusieurs reprises, et ce depuis la mise en service de Champ-Dollon, des commissaires ont demandé instamment à M. Hentsch, de s'organiser en fonction des entretiens souhaités. Pour des raisons qui ont échappé à la commission, cela n'a pas été fait»).

— *Pour l'épicerie, la marchandise achetée au prix de gros est revendue au prix coûtant majoré d'un 10% géré par le directeur: les 7/10 sont consacrés aux manifestations récréatives ou culturelles et à la location d'un bus pour participer à des matches à l'extérieur. Les 3/10 restant sont utilisées aux besoins sociaux des prisonniers. Ce magasin fonctionne bien et n'a pas demandé une grande organisation.*

(une dernière comparaison: à Champ-Dollon, l'épicerie vient d'être réorganisée; jusque-là, le système en vigueur, contesté régulièrement par les détenus, permettait à un épicier venu de l'extérieur de vendre des produits à des prix surfaits).